



AVIS AUX HABITANTS DE LA COMMUNE DE ST-OYENS

Mesures contre la sécheresse: interdiction des feux en forêt

En raison de la sécheresse et des intenses chaleurs de ces dernières semaines, le danger d'incendie en forêt est particulièrement grand.

Selon l'article 17 de la loi forestière, il est interdit de faire du feu en forêt sauf exceptions. En cas de sécheresse, le département peut décréter l'interdiction de tout feu.

En conséquence, et en application de la loi forestière, le Département de la sécurité et de l'environnement a pris la décision d'interdire tout feu ou barbecue en forêt et à moins de 10 mètres des lisières. Cette décision est applicable immédiatement et jusqu'à nouvel avis.

Par ailleurs, les allumettes, cigarettes ou mégots doivent être soigneusement éteints avant d'être jetés dans une poubelle.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud, Lausanne, le 15 juillet 2010.

Renseignements : DES, Service des forêts, de la faune et de la nature, 021/316.61.61

Fête du 1^{er} août 2010

La célébration de la Fête Nationale aura lieu dimanche 1^{er} août 2010 à partir de 19 heures sur le terrain situé à l'entrée du bois à droite en montant vers le stand de tir.

Si les moissons n'auront pas pu avoir lieu d'ici là, la fête se déroulera au stand de tir. La Jeunesse de Saint-Oyens vous attend nombreux.

Programme

Cantique Suisse

Message du président du Conseil général

Allocution "la Suisse vue par un canadien"

Lecture du pacte

Prière patriotique

Verre de l'amitié offert par la Commune

Grillades préparées par la Jeunesse

IMPORTANT : La Municipalité se réserve le droit de réglementer l'usage d'engins pyrotechniques de divertissement et de feux d'artifices sur l'ensemble du territoire communal.

Fête du District de Morges

Nous vous rappelons que dans le cadre de la Fête du District de Morges "Deux décis d'Odyssée" qui aura lieu du 28 août au 25 septembre prochain, la Commune de Gimel, en partenariat avec celles de Saubraz et de Saint-Oyens, recevra la "caravane" de la scène du spectacle le mercredi 08 septembre 2010. Les horaires de la tournée de la caravane sont à consulter au pilier public.

Registre Foncier d'Aubonne-Rolle

Nous vous informons que le bureau du registre foncier d'Aubonne-Rolle sera fermé pour cause de déménagement les 23,24 et 25 août 2010. Nouvelle adresse dès le 26 août 2010 à 08h30 :

Registre Foncier d'Aubonne-Rolle
Bâtiment de la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs
En Riond-Bosson
1131 Tolochenaz

Les horaires d'ouvertures seront les suivants : 08h30-11h30 et 13h30-16h30.
Les numéros de téléphone et de fax demeurent inchangés.

Chiens

La Municipalité remercie tous les citoyens propriétaires de chien qui utilisent désormais les sachets et containers prévus à cet effet.



La Municipalité vous souhaite un bel été et de bonnes vacances !

